

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue par visioconférence et de façon interactive, le lundi 21 juin 2021 à 19 h.

Sont présents par voie de visioconférence :

- M. Sylvain De Beaumont, conseiller
- M. Gilles Côté, conseiller
- M. Michel Robidoux, conseiller
- M^{me} Diana Shannon, conseillère
- M^{me} Michelle Joly, conseillère
- M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville, lequel assiste en visioconférence.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par voie de visioconférence :

- M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Résolution d'appui - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
7. Programme d'aide financière - Mise aux normes barrages municipaux (PAFMAN) Barrage lac Jaune 2^e (X0007399)
8. Demande de prolongation au ministère des Transports - Travaux de réfection du chemin de l'Église - Projet 2020-1107
9. Octroi de contrat - Innovision - Élection générale 2021
10. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2021-012 - Services professionnels - Surveillance des travaux - Réfection chemin des Monts
11. Octroi de contrat - Solmatech - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre - Réfection chemin des Monts (appel d'offres 2021-006)
12. Octroi de contrat - Dazé Neveu, arpenteurs-géomètres - Installation de repères d'arpentage - Côté ouest du lot 6 299 427 (parc multifonctionnel)
13. Mandat (à entériner) - FNX-Innov - Avenant 2 - Projet : F2001759 - Plans et devis Expertise pompe de surpression au réservoir d'eau potable
14. Mandat (à entériner) - FNX-Innov - Projet : F2001759 - Soutien technique - Pompe de surpression au réservoir d'eau potable
15. Mandat (à entériner) - Urba+ Consultants - Aide auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement
16. Octroi de contrat - Le Groupe Roger Faguy inc. - Renouvellement de contrat d'entretien génératrice usine de pompage
17. Embauche de M^{me} Jenny Berry - Inspectrice adjointe - Employée à l'essai - Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 17-a) Embauche de M. Olivier Barghe Sicard - Directeur du Service des travaux publics
18. Agence des forêts privées de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion et désignation d'un représentant
19. Appui financier - Gala de la Goutte d'Or 2020-2021
20. Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Entreposage d'un piano

ORDRE DU JOUR (suite)

21. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 9 - CIMA - Appel d'offres 2020-003 - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297)
22. Autorisation de paiement - Surveillance supplémentaire - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection chemin du Lac-Brûlé
23. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - CDEDQ Compteurs d'eau du Québec - Appel d'offres 2021-002 - Achat de compteurs d'eau
24. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - CDEDQ Compteurs d'eau du Québec - Appel d'offres 2021-002 - Achat de compteurs d'eau
25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - FNX-Innov - Résolution 2020-410 - Services professionnels - Plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de surpression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3
26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Parallèle 54 Expert-Conseil Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels - Plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux pour le remplacement d'un ponceau d'envergure
27. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 1 et 2 - Parallèle 54 Expert-Conseil Appel d'offres 2021-009 - Réfection de 11 tronçons de diverses rues
28. Période de questions - Dérogations mineures
29. Demande de dérogation mineure - 571, rue des Arbrisseaux - Lot 5 183 846
30. Demande d'aide financière - Règlement 585-2020 - 452, ch. de l'Église - Lot 3 901 180
31. Règlement 608-2021 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Chertsey
32. Règlement 609-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat d'un véhicule électrique pour le Service de l'urbanisme
33. Mentions relatives aux points 34 à 43 (inclusivement), concernant l'adoption des projets de règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, en modifiant simultanément le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité
34. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement de zonage 424-2011
35. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement de lotissement 425-2011
36. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement de construction 426-2011
37. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement administratif 427-2011
38. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement établissant certaines dispositions relatives à l'émission des permis de construction 428-2011
39. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement sur le Plan d'urbanisme 416-2011
40. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la Municipalité de Chertsey 455-2013
41. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de la Municipalité de Chertsey 504-2017
42. Projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Chertsey (PPCMOI)
43. Projet de Règlement sur les usages conditionnels
44. Dépôt d'une pétition - Résidences de tourisme - Lac Victor
- 44-a) Dépôt d'une pétition - Sécurité rue du Parc
45. Adoption des comptes fournisseurs
46. Dépôt de l'état des activités financières
47. Le maire vous informe
48. Période de questions
49. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2021-202

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout des points 17-a) et 44-a).

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2021-203

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mai 2021, de l'ouverture de soumissions du 8 juin 2021 et des certificats de tenues de registre du 14 juin 2021, tels que rédigés.

6. Résolution d'appui - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes.

POUR CES MOTIFS,

2021-204

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Chertsey joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse, à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

6. Résolution d'appui - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique (suite)

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, ainsi qu'à la FQM.

7. Programme d'aide financière - Mise aux normes barrages municipaux (PAFMAN) Barrage lac Jaune 2^e (X0007399)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (barrage du lac Jaune X0007399) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

POUR CES MOTIFS,

2021-205

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances ou M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière, relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

8. Demande de prolongation au ministère des Transports - Travaux de réfection du chemin de l'Église - Projet 2020-1107

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'acceptation du ministre Bonnardel en lien avec le Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Projet 2020-1107 - chemin de l'Église a été reçue seulement le 20 avril 2021;

8. Demande de prolongation au ministère des Transports - Travaux de réfection du chemin de l'Église - Projet 2020-1107 (suite)

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics et seul ingénieur à la Municipalité, n'a pu finaliser le devis pour l'octroi de contrat de la réfection du chemin de l'Église avant son départ;

CONSIDÉRANT le délai à respecter dans le cadre du programme RIRL et la date de fin des travaux, qui est prévue au plus tard pour le 20 avril 2022, soit 12 mois à partir de la date de signature de la lettre d'annonce par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénierie, afin que celle-ci prépare un devis pour les travaux de réfection et, par la suite, l'octroi à un entrepreneur, peut prendre au moins 3 à 4 mois;

CONSIDÉRANT QUE les travaux, si ceux-ci sont effectués en 2021, seront finalisés vers la fin novembre 2021, donc très tard dans l'année et dans des conditions indéterminées et possiblement non-favorables à ce type de travaux;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de demander au ministère une prolongation pour conclure le contrat d'ingénierie et le contrat de réhabilitation du chemin de l'Église à un entrepreneur, afin de procéder aux travaux avant la mi-octobre 2022.

POUR CES MOTIFS,

2021-206 il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec un prolongement pour la réalisation des travaux de réfection du chemin de l'Église, et ce, jusqu'en octobre 2022.

9. Octroi de contrat - Innovision - Élection générale 2021

2021-207 Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la firme Innovision+ soit mandatée pour la réalisation des travaux relatifs à diverses étapes du processus électoral, en prévision de la tenue de l'élection générale du 7 novembre 2021. L'entente pour les services de base est au montant de 14 008,40 \$ (plus taxes si applicables). Ce montant comprend toutes les opérations décrites à l'offre de service révisée au 11 juin 2021.

S'ajouteront à ce montant les coûts des activités facturables à l'unité, dont le traitement des électeurs non domiciliés aux fins d'inscription à la liste électorale et au vote par correspondance, ainsi que le publipostage personnalisé aux électeurs non domiciliés inscrits au vote par correspondance, incluant les imprimés. La facturation finale sera ajustée selon le nombre réel d'électeurs traités.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

10. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2021-012 - Services professionnels - Surveillance des travaux - Réfection chemin des Monts
- 2021-208
- À la suite de l'ouverture de soumissions du 8 juin 2021, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-012, il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels requis en lien avec la surveillance des travaux de réfection du chemin des Monts, au coût de 53 147,19 \$ (taxes incluses).
- Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.
- Ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 601-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
11. Octroi de contrat - Solmatech - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre - Réfection chemin des Monts (appel d'offres 2021-006)
- 2021-209
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'octroyer à la firme Solmatech, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre, en lien avec les travaux de réfection du chemin des Monts dans le cadre de l'appel d'offres 2021-006, selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 14 mai 2021, au coût de 32 184,95 \$ (taxes incluses).
- Ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 601-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
12. Octroi de contrat - Dazé Neveu, arpenteurs-géomètres - Installation de repères d'arpentage - Côté ouest du lot 6 299 427 (parc multifonctionnel)
- 2021-210
- Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'octroyer à la firme Dazé Neveu Arpenteurs-Géomètres le contrat pour l'installation de repères d'arpentage, côté ouest du lot 6 299 427 (parc multifonctionnel), tel que décrit au courriel du 21 avril 2021, au coût de 2 450 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible en partie par la subvention PAFIR et au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds de parcs et terrains de jeux ».
13. Mandat (à entériner) - FNX-Innov - Avenant 2 - Projet : F2001759 - Plans et devis Expertise pompe de surpression au réservoir d'eau potable
- 2021-211
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'entériner l'octroi du contrat à la firme FNX-Innov pour procéder à la gestion et la surveillance des problématiques à régler au poste d'approvisionnement, afin de pouvoir compléter la mise en service de la pompe réusinée, selon l'avenant numéro 2 en date du 28 mai 2021 au coût de 3 450 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette dépense est autorisée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

14. Mandat (à entériner) - FNX-Innov - Projet : F2001759 - Soutien technique - Pompe de surpression au réservoir d'eau potable

2021-212

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner l'octroi du contrat à la firme FNX-Innov pour les services de soutien technique requis, afin de régler les différentes déficiences présentes et futures reliées au poste d'alimentation d'eau potable, tel que décrit à l'offre de service en date du 7 juin 2021. Les services d'un ingénieur senior ou junior pourraient être requis selon les besoins, et ce, selon des taux horaires définis. Les frais de déplacement sont en sus.

Cette dépense est autorisée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

15. Mandat (à entériner) - Urba+ Consultants - Aide auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement

2021-213

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner l'octroi du mandat à la firme Urba+ Consultants, pour des services professionnels auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement, plus spécifiquement analyse et émission à distance des permis et communications avec les demandeurs, tel que décrit à l'offre de services en date du 18 mai 2021, selon des taux horaires définis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

16. Octroi de contrat - Le Groupe Roger Faguy inc. - Renouvellement de contrat d'entretien génératrice usine de pompage

2021-214

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de renouveler, avec la firme Le Groupe Roger Faguy inc., le contrat d'entretien annuel de la génératrice située à l'usine de pompage, au coût de 546,83 \$ par visite (plus les frais de déplacement, de matériel et taxes si applicables). Ce contrat est en vigueur pour une durée de trois (3) ans, soit du 13 juillet 2021 au 13 juillet 2024. La directrice générale est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

17. Embauche de M^{me} Jenny Berry - Inspectrice adjointe - Employée à l'essai - Service de l'urbanisme et de l'environnement

2021-215

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de M^{me} Jenny Berry, au poste d'inspectrice adjointe pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut d'employée à l'essai. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employée régulière sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective de travail en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employée à l'essai est le 28 juin 2021.

17-a) Embauche de M. Olivier Barghe Sicard - Directeur du Service des travaux publics

2021-216

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Olivier Barghe Sicard, B. ing. pmp, à titre de directeur du Service des travaux publics de la municipalité de Chertsey, et ce, à compter du 12 juillet 2021, selon les termes et conditions stipulés au contrat de travail intervenu entre les parties. Les parties conviennent d'une période d'essai de six (6) mois à compter de la date de la signature du contrat, au terme de laquelle le conseil procèdera à l'évaluation des résultats. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

18. Agence des forêts privées de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion et désignation d'un représentant

2021-217

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Agence des forêts privées de Lanaudière et autorise le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022 au montant de 100 \$. M. François Quenneville, maire, est le représentant autorisé de la Municipalité dans le cadre de cette demande.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Appui financier - Gala de la Goutte d'Or 2020-2021

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

POUR CE MOTIF,

2021-218

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité offre une contribution de 200 \$, qui servira comme remise de prix à deux élèves méritants, lors de l'événement virtuel du « Gala de la Goutte d'or » de l'école secondaire des Chutes, qui aura lieu fin juin 2021.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes ».

20. Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Entreposage d'un piano

CONSIDÉRANT le souhait formulé par une bénévole de faire don d'un piano au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'impossibilité du Centre de pédiatrie d'accepter ce don en raison d'un manque d'espace;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut entreposer temporairement le piano dans la salle communautaire, pour une période maximale de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'aura aucuns frais à déboursier et qu'une entente sera dûment établie à cet effet.

20. Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Entreposage d'un piano (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-219

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité accepte d'entreposer, de façon temporaire, un piano reçu par don et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'entente à intervenir à cet effet.

21. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 9 - CIMA - Appel d'offres 2020-003 - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297)

2021-220

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme CIMA, d'un montant de 1 207,24 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297), dans le cadre de l'appel d'offres 2020-003.

22. Autorisation de paiement - Surveillance supplémentaire - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection chemin du Lac-Brûlé

2021-221

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme MLC Associés inc., d'un montant de 3 449,25 \$ (taxes incluses), relativement à la surveillance supplémentaire des travaux - réfection du chemin du Lac-Brûlé, dans le cadre de l'appel d'offres 2018-007.

23. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - CDEDQ Compteurs d'eau du Québec - Appel d'offres 2021-002 - Achat de compteurs d'eau

2021-222

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme CDEDQ Compteurs d'eau du Québec, d'un montant de 21 965,97 \$ (taxes incluses), relativement à l'achat de compteurs d'eau, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-002.

24. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - CDEDQ Compteurs d'eau du Québec - Appel d'offres 2021-002 - Achat de compteurs d'eau

2021-223

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme CDEDQ Compteurs d'eau du Québec, d'un montant de 8 163,23 \$ (taxes incluses), relativement à l'achat de compteurs d'eau, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-002.

25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - FNX-Innov - Résolution 2020-410 - Services professionnels - Plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de surpression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3

2021-224

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX Innov, d'un montant de 3 500,99 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour procéder à la préparation des plans et devis, pour la sécurisation de l'opération du poste de surpression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3, tel que décrit à la résolution numéro 2020-410 du 16 novembre 2020.

2021-06-21

26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels - Plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux pour le remplacement d'un ponceau d'envergure

2021-225

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 2 368,48 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux), pour les travaux de remplacement d'un ponceau d'envergure, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-003.

27. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs no 1 et 2 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2021-009 - Réfection de 11 tronçons de diverses rues

2021-226

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 6 098,27 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux), pour la réfection de 11 tronçons de diverses rues, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-009.

28. Période de questions - Dérogations mineures

29. Demande de dérogation mineure - 571, rue des Arbrisseaux - Lot 5 183 846

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 5 183 846, situé au 571, rue des Arbrisseaux, concernant la possibilité de permettre un empiètement du bâtiment principal dans la bande de protection riveraine, afin qu'elle soit de 13,83 mètres plutôt que 15 mètres.

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i. elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii. elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii. elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv. elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v. elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi. elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure est une analyse qualitative et non quantitative;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) certificats de localisation différents ont été produits au courant des huit (8) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est riverain au lac aux Castors et que ce dernier est constitué d'un barrage;

29. Demande de dérogation mineure - 571, rue des Arbrisseaux - Lot 5 183 846 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la présence de ce barrage peut constamment faire fluctuer le niveau du lac, et ce, dépendamment de la saison des pluies.

POUR CES MOTIFS,

2021-227

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 5 183 846, situé au 571, rue des Arbrisseaux, concernant la possibilité de permettre un empiètement du bâtiment principal dans la bande de protection riveraine, afin qu'elle soit de 13,83 mètres plutôt que 15 mètres.

30. Demande d'aide financière - Règlement 585-2020 - 452, ch. de l'Église - Lot 3 901 180

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels, des enseignes et bâtiments commerciaux ainsi que des enseignes et bâtiments communautaires (Règlement 585-2020), les demandeurs sollicitent les différentes instances municipales afin d'obtenir cette aide financière;

La demande sollicitée touche les travaux suivants :

- Remplacement du revêtement extérieur pour du Canoxel Ridgwood 12 pouces couleur bois de grange (3 côtés incluant les pignons);
- Remplacement des soffites (3 côtés incluant les pignons);
- Remplacement des fascias (3 côtés incluant les pignons);
- Installation des gouttières sur le mur arrière du bâtiment principal;
- Installation de moulures sur le pourtour des portes et les fenêtres;
- Application de calfeutrant (si nécessaire);

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte en tout point l'article 6 - Travaux d'amélioration des façades d'un bâtiment du Règlement 585-2020.

POUR CES MOTIFS,

2021-228

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'aide dans le cadre du Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels, des enseignes et bâtiments commerciaux ainsi que des enseignes et bâtiments communautaires (Règlement 585-2020), déposée par les demandeurs, pour le lot 3 901 180 situé au 452, chemin de l'Église, concernant la rénovation extérieure du bâtiment principal. La somme octroyée aux demandeurs représentera 5 280,66 \$, soit cinquante pour cent de la soumission retenue par le CCU et la somme des deux subventions, à savoir celle qui a déjà été octroyée en 2020 et celle-ci, ne devra pas dépasser un montant maximal de 10 000 \$.

31. Règlement 608-2021

Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Chertsey

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 17 mai 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-229

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 608-2021 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Chertsey ». Copie du Règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

32. Règlement 609-2021

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat d'un véhicule électrique année 2021 ou plus récent pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'un véhicule électrique pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 14 mai 2021 préparée par le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 60 000 \$, somme remboursable sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 17 mai 2021.

32. Règlement 609-2021 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-230

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 609-2021 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat d'un véhicule électrique année 2021 ou plus récent pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement ». Copie du Règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

33. Mentions relatives aux points 34 à 43 (inclusivement), concernant l'adoption des projets de règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, en modifiant simultanément le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR) est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT les plans et règlements d'urbanisme de la municipalité de Chertsey adoptés en 2011;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la municipalité de Chertsey a deux (2) ans pour intégrer les dispositions du nouveau Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie dans ses règlements d'urbanisme et qu'un délai supplémentaire a été consenti à la Municipalité;

Sont adoptés les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement sur le plan d'urbanisme 416-2011;
- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement de zonage 424-2011 et ses annexes;
- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement de lotissement 425-2011;
- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement de construction 426-2011;
- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement administratif 427-2011;
- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement établissant certaines dispositions relatives à l'émission des permis de construction 428-2011;
- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) 455-2013;
- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E) 504-2017;
- Projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (nouveau)
- Projet de règlement sur les usages conditionnels (U.C) (nouveau);

33. Mentions relatives aux points 34 à 43 (inclusivement), concernant l'adoption des projets de règlements de concordance (suite)

CONSIDÉRANT QU' à l'intérieur du processus de concordance, il y a lieu d'ajouter deux outils réglementaires permettant de régir certains projets spéciaux à caractère complémentaire et harmonieux sur le territoire de la municipalité de Chertsey, à savoir : le projet de règlement sur les usages conditionnels (U.C.) et le projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT le fait que le nouveau règlement sur les usages conditionnels ne contient aucune disposition sur les résidences de tourisme, lesquelles dispositions seront statuées dans un document distinct.

POUR CES MOTIFS,

2021-231

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil approuve les considérants précédents concernant les points numéros 34 à 42 et qu'ils fassent partie intégrante de chacune des résolutions et, de ce fait :

Les membres du conseil ont reçu, dans le délai imparti, copies des projets de règlements présentés aux points 34 à 43 inclusivement de la présente séance et renoncent à leur lecture, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Le contenu volumineux que forme l'ensemble des projets de règlements d'urbanisme ci-après adoptés justifie qu'ils ne soient pas reproduits au registre des procès-verbaux, de même qu'au registre des règlements.

Ils seront insérés, sous leurs numéros respectifs, dans les dossiers des règlements municipaux, aux archives de la Municipalité, sous format papier et sous format numérisé.

Copies des projets de règlements sont disponibles à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

34. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement sur le Plan d'urbanisme 416-2011

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-232

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement sur le Plan d'urbanisme 416-2011 à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

35. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement de zonage 424-2011 et ses annexes

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-233

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement de zonage 424-2011 et ses annexes à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

36. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement de lotissement 425-2011

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-234

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement de lotissement 425-2011 à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

37. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement de construction 426-2011

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-235

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement de construction 426-2011 à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

38. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement administratif 427-2011

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-236

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement administratif 427-2011 à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

39. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement établissant certaines dispositions relatives à l'émission des permis de construction 428-2011

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-237

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement établissant certaines dispositions relatives à l'émission des permis de construction 428-2011, à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

40. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la Municipalité de Chertsey 455-2013

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-238

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la Municipalité de Chertsey 455-2013, à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

41. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de la Municipalité de Chertsey 504-2017

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-239

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de la Municipalité de Chertsey 504-2017, à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

42. Projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Chertsey (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-240

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Chertsey (PPCMOI), à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

43. Projet de Règlement sur les usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE le point 33 du présent procès-verbal fait partie intégrante de la présente résolution.

POUR CE MOTIF,

2021-241

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le projet de règlement sur les usages conditionnels, à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR).

44. Dépôt d'une pétition - Résidences de tourisme - Lac Victor

La directrice générale adjointe et Service du greffe dépose au conseil une pétition reçue le 7 mai 2021 des propriétaires du lac Victor, concernant les résidences de tourisme.

44-a) Dépôt d'une pétition - Sécurité rue du Parc

La directrice générale adjointe et Service du greffe dépose au conseil une pétition datée du 7 juin 2021, concernant la sécurité routière sur une portion de la rue du Parc (courbe dangereuse au niveau du 1121).

45. Adoption des comptes fournisseurs

2021-242

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mai 2021 au montant de 583 735,70 \$, tels que déposés par la directrice générale adjointe, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mai 2021, au montant de 1 284 676,20 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Monique Picard
Directrice générale adjointe

46. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale adjointe dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021.

47. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours. Il informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

48. Période de questions

On compte trente-et-une (31) personnes qui se sont jointes à la visioconférence. De plus, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel, ainsi qu'aux questions des citoyens présents à la visioconférence.

49. Levée de la séance

2021-243

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 27.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Maire